

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/saint-quay-portrieux-22410/baie-de-saint-brieuc-georges-brézellec-la-sauvegarde-de-la-coquille-est-venue-des-pecheurs-7154068>

Baie de Saint-Brieuc. Georges Brézellec : « La sauvegarde de la coquille est venue des pêcheurs »

Georges Brézellec, vice-président de l'organisation de producteurs Cobrenord, revient sur l'action des pêcheurs pour sauvegarder la coquille de la baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor). Il explique comment « faire en sorte que tout ce qui est pêché soit vendu » et s'exprime sur les éoliennes.



Georges Brézellec, vice-président de l'organisation de producteurs Cobrenord. « En ce moment par exemple, nous sommes attentifs aux menaces de grand froid, pendant lequel il est préférable de ne pas pêcher pour préserver la ressource. » | OUEST-France

Ouest-France Recueilli par Emmanuelle METIVIER. Publié le 14/02/2021 à 08h30

Georges Brézellec est vice-président de l'organisation de producteurs Cobrenord (180 navires adhérents, dont 80 dragues), qui s'occupe de la réglementation de la pêche de la saint-jacques et de l'organisation du marché. **La pêche à la coquille est aujourd'hui extrêmement encadrée. C'est le fait des pêcheurs eux-mêmes ?**

Les mesures prises à la fin des années 1970 pour sauver la coquille Saint-Jacques, dans la baie de Saint-Brieuc, sont venues des pêcheurs navigants. Nous étions une petite équipe autour de Georges Pierron, alors président du syndicat des pêcheurs d'Erquy. Nous sommes allés étape par étape, avec la mise en place des criées de Saint-Quay-Portrieux et Erquy, les licences de dragage contrôlant le nombre de bateaux, limitant leur force motrice et leur longueur... On a aussi diminué le nombre de jours de pêche pour faire de la saint-jacques une activité complémentaire. Après avoir sauvegardé la coquille, nous avons ensuite travaillé avec Ifremer.

Votre organisation est aussi à l'origine de Celtarmor, à Saint-Quay...

Dans les années 1990, il y a eu jusqu'à 30 tonnes d'invendus le soir sur les quais. On a compris qu'on ne pouvait pas continuer à vendre la coquille uniquement entière. Vu la mondialisation du marché et pour répondre à la demande des consommateurs et de professionnels, nous avons décidé de créer une unité de transformation à Saint-Quay-Portrieux. Après une expérience de conserverie, nous avons opté pour la solution de la congélation, en partenariat avec Celtigel. Cela a permis un prix garanti et de ne plus avoir d'invendus. Nous avons, depuis, nos deux outils, Celtarmor à Saint-Quay-Portrieux et Pêcherie d'Armoric, à Erquy, réunis au sein de l'entité Filpêche, détenue à 51 % par le groupe Le Graët et à 49 % par la Cobrenord.

Qu'est ce qui pourrait encore être amélioré, selon vous ?

Il y a deux ans, le maillage des dragues a été élargi, toujours pour préserver la ressource, en ne remontant que les grosses coquilles. Ce qui est en place a montré son efficacité. Il peut y avoir encore des améliorations par petites touches. Par exemple un étalement de la pêche, avec des décalages dans le temps, plutôt que de lancer 200 bateaux en même temps. Cela nécessiterait, certes, d'organiser les contrôles différemment. On peut s'attacher aussi à coller davantage le calendrier de la pêche à la demande du marché, forte avant le 1^{er} janvier, plutôt qu'à la disponibilité des navires.

Mettre en avant la cueillette à la main de la saint-jacques vous semble une « fausse bonne idée ». Pourquoi ?

La pêche en bouteille de la coquille est présentée comme écologique et plus respectueuse de l'environnement, par opposition au dragage. Mais il ne faudrait pas que ce type de pêche se généralise, parce que c'est nécessaire de continuer à draguer la baie. C'est ça qui a permis de contenir la prolifération de la crépidule, apparue à grande échelle dans la baie de Saint-Brieuc au milieu des années 1970. La prolifération de ces gastéropodes a eu un impact catastrophique sur le rendement, les noix de saint-jacques devenant plus petites dans les secteurs très colonisés. Le passage des dragues a permis de casser les chaînes de crépidules et, petit à petit, l'exploitation a pu être relancée sur ces zones.

Votre point de vue sur le projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc ?

Je n'ai pas d'avis à donner sur le bien-fondé ou pas du champ éolien, le dossier est suivi par le comité des pêches qui est dans son rôle. En revanche, je m'exprime comme un témoin qui estime que l'occupation permanente d'un espace maritime, actuellement exploité par les pêcheurs, se traduira par un manque à gagner et que ça mérite qu'on en tienne compte. Cela, par le biais d'une compensation individuelle, par navire. L'État devra dire aussi comment il conçoit l'accès à cette zone après les travaux... Cette réflexion s'applique à toutes les formes d'exploitation de la zone : éolien ou autre.